

## COMMISSION ELECTORALE ÉTUDIANTE

### Composition pour 2023-2024<sup>1</sup>

#### A. Membres à voix délibérative

<b>Six représentants du Conseil des étudiants appartenant à des Facultés ou entités différentes</b>	Julien Calabrò, École polytechnique de Bruxelles
	Arianne Colpaert, École de Santé publique
	Hannah Imberechts, Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Éducation et de Logopédie
	Shannon Lawson Anani Soh, Faculté de Philosophie et Sciences sociales
	Juian Moeil, Faculté des Sciences
	Anas Soulimani, Faculté de Pharmacie
<b>Trois représentants de l'Institution parmi les membres du personnel dont au moins un est membre du personnel académique ou scientifique et titulaire d'un doctorat, d'un master ou d'une licence en droit</b>	Laurence Ladrière
	Thibault Gaudin
	Anne-Emmanuelle Bourgaux
<b>Le Vice-Recteur en charge des affaires étudiantes</b>	Jean-Christophe Goffard

#### B. Observateur

<b>Délégué du Gouvernement</b>	Marc Mayné
--------------------------------	------------

Extrait des articles 46, 47 et 48 du Règlement électoral du Conseil des étudiants :

Tout étudiant de la Commission électorale étudiante se portant candidat aux élections est automatiquement considéré comme démissionnaire de son poste de membre de la Commission électorale étudiante. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre étudiant de la même Faculté ou Entité indépendante, désigné par le Conseil des étudiants.

La Commission nomme en son sein un Président et un Vice-Président qui sont alternativement un étudiant et un représentant de l'Institution.

<sup>1</sup> Conseil d'administration du 18 septembre 2023.



La Commission électorale étudiante ne siège valablement que si un de ses membres étudiants et un représentant de l'institution au moins sont présents.